



Tremblay-en-France, le 25 juillet 2019

Aéroports de Paris SA

Résultats semestriels 2019 : bonne performance de l'ensemble des activités et fermeture de l'aéroport d'Istanbul Atatürk

Résultats semestriels 2019¹ du Groupe ADP

- ◆ Trafic du Groupe ADP : hors Istanbul Atatürk, le trafic du Groupe est en hausse + 3,1 % par rapport au 1^{er} semestre 2018, à 101,0 millions de passagers. En tenant compte d'Atatürk, le trafic du Groupe baisse de - 10,3%² à 117,1 millions de passagers³, lié à l'arrêt des vols commerciaux à l'aéroport d'Istanbul Atatürk le 6 avril 2019
- ◆ Trafic de Paris Aéroport (Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly) : + 4,8 % à 52,3 millions de passagers
- ◆ **Bonne performance du chiffre d'affaires consolidé** (2 185 millions d'euros), portée par la croissance des activités aéronautiques à Paris, le dynamisme des activités commerciales à Paris, l'impact de l'intégration globale dans les comptes du Groupe de Société de Distribution Aéroportuaire et de Relay@ADP⁴ depuis avril 2019, et d'Airport International Group (AIG) depuis avril 2018. Hors intégrations globales de ces entités, le chiffre d'affaires est en hausse de +6,2 % à 1 927 millions d'euros. Le chiffre d'affaires par passager⁵ des boutiques côté pistes est en hausse de 5,1 % à 18,8 €
- ◆ **EBITDA**⁶ à 764 millions d'euros, en hausse de 75 millions d'euros (+10,9 %), notamment grâce à la croissance de TAV Airports et l'intégration globale d'AIG
- ◆ **Résultat opérationnel courant**⁷ à 453 millions d'euros, en hausse de 24 millions d'euros
- ◆ **Résultat Net Part du Groupe à 250 millions d'euros**, en hausse de 45 millions d'euros (+ 22,0 %)

(en millions d'euros - sauf indications contraires)	S1 2019	S1 2018	2019/2018	
Chiffre d'affaires ⁽¹⁾	2 185	1 867	+ 17,0 %	+ 318 M€
EBITDA ⁽¹⁾	764	689	+ 10,9 %	+ 75 M€
Résultat opérationnel courant ⁽¹⁾	453	428	+ 5,8 %	+ 24 M€
Résultat net part du Groupe ⁽¹⁾	250	205	+ 22,0 %	+ 45 M€
CA/PAX Paris (€)	18,8 €	17,9 €	+ 5,1 %	-

(1) Ces données prennent en compte l'intégration globale des résultats de Société de Distribution Aéroportuaire et Relay@ADP depuis avril 2019, et celle d'AIG depuis d'avril 2018. Le chiffre d'affaires et les charges de TAV Istanbul au titre des années 2018 et 2019 sont présentés sur une ligne distincte des comptes de résultat intitulée "résultat net des activités non poursuivies", conformément à la norme IFRS 5. Le chiffre d'affaires, l'EBITDA et le résultat opérationnel consolidés du Groupe ne prennent donc plus en compte l'activité de l'aéroport d'Istanbul Atatürk.

Révision de certaines hypothèses et prévisions 2019 du Groupe ADP par rapport à la publication des résultats annuels 2018 le 14 février 2019

- ◆ **Révision de l'hypothèse de croissance du trafic de Paris Aéroport** qui serait comprise entre + 3,0 % et + 3,5 % en 2019 par rapport à 2018 (vs. + 2,5 % et + 3,0 % précédemment)
- ◆ **Trafic de TAV Airports** : hypothèse de baisse du trafic comprise entre - 38 % et - 42 % par rapport à 2018⁸ (calculée avec Istanbul Atatürk en 2018 et sans Istanbul Atatürk en 2019) (inchangée)
- ◆ **EBITDA consolidé 2019**^{9 10 11} : baisse comprise entre - 8 % et - 13 % par rapport à 2018 (inchangée)
- ◆ **Révision de la prévision d'EBITDA consolidé retraité de la contribution d'Istanbul Atatürk en 2018 (pro forma) et en 2019**^{9 10 11} : hausse comprise entre +3 % et + 6 % par rapport à 2018 (vs. + 1 % et + 5 % précédemment)
- ◆ **Révision de la prévision d'EBITDA consolidé 2019, hors intégration globale de TAV Airports et d'AIG**¹¹ : hausse comprise entre + 2 % et + 3 % (vs + 1 % et + 2 % précédemment)
- ◆ **Taux de distribution de 60 %** du Résultat net part du Groupe 2019 pour le dividende (inchangé)

Augustin de Romanet, Président-directeur général d'Aéroports de Paris – Groupe ADP, a déclaré :

"Le trafic du groupe ADP, hors Istanbul Atatürk, a progressé de 3,1% au 1^{er} semestre 2019 avec une hausse du trafic à Paris de 4,8%. En tenant compte de l'aéroport d'Istanbul Atatürk, le trafic du groupe a chuté de 10,3% en raison de la fermeture de cet aéroport le 6 avril dernier. Les résultats du 1^{er} semestre sont solides sur l'ensemble des activités. L'EBITDA atteint 764 millions d'euros, en hausse de 10,9 % par rapport au 1^{er} semestre 2018 et le résultat net est en augmentation de 22% à 250 millions d'euros. Le 1^{er} semestre a vu la mise en service du bâtiment de jonction à Paris-Orly, projet d'infrastructure majeur du contrat de régulation économique 2016-2020, accompagné de la mise en place d'une nouvelle toponymie du terminal unique. La proposition d'ADP pour le prochain contrat de régulation économique 2021-2025 a été publiée dans un dossier public de consultation en avril et les consultations ont débuté. Par ailleurs, le projet CDG Express a franchi une nouvelle étape avec la confirmation par la Ministre chargée des Transports de sa réalisation malgré un report de la mise en service à fin 2025. Le groupe ADP tient la trajectoire qu'il s'était fixée et révisé à la hausse certains de ses objectifs pour 2019."

¹ Les comptes du 1^{er} semestre 2019 ont fait l'objet d'un examen limité des commissaires aux comptes. Par ailleurs, les comptes ont été approuvés par le Conseil d'Administration d'ADP S.A. du 25/07/2019

² Sauf indication contraire, les pourcentages mentionnés comparent les données sur le 1^{er} semestre de l'année 2019 aux données équivalentes de l'exercice 2018

³ Les données du trafic passager des aéroports gérés par TAV Airports sont prises en compte intégralement conformément aux pratiques de communication financière de TAV Airports, y compris le trafic d'Istanbul Atatürk jusqu'au 6 avril 2019. A la suite de la prise de participation par TAV Airports dans la société de gestion de l'aéroport d'Antalya à hauteur de 49 %, le trafic de cette plateforme est intégré à 100 % depuis janvier 2018 pour les besoins de cette analyse alors que TAV Airports l'intègre uniquement depuis mai 2018

⁴ Le Groupe ADP a revu en avril 2019 ses liens avec les sociétés Société de Distribution Aéroportuaire, Relay@ADP et MZL-TRGOVINA D.o.o (Société de Distribution Aéroportuaire Croatie) et considère depuis exercer le contrôle exclusif sur ces entités. Comptabilisées précédemment selon la méthode de la mise en équivalence, ces sociétés sont consolidées par intégration globale depuis avril 2019

⁵ Chiffre d'affaires des boutiques côté pistes divisé par le nombre de passagers au départ (CA/PAX)

⁶ Chiffre d'affaires et autres produits ordinaires diminués des achats et charges courantes opérationnelles hors amortissements/dépréciations d'actifs corporels/incorporels

⁷ Jusqu'au 31 décembre 2018, le Groupe présentait la quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence sur deux lignes distinctes "Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence opérationnelles" et "Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence non-opérationnelles" jusqu'au 31 décembre 2018. Pour des raisons de non-matérialité, le Groupe constate depuis le 1^{er} janvier 2019 la quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence sur une seule ligne incluse dans le résultat opérationnel

⁸ Pour mémoire, l'aéroport d'Istanbul Atatürk a accueilli 16mpax entre le 01/01/2019 et le 06/04/2019 qui n'ont pas été pris en compte dans l'hypothèse de trafic de TAV Airports pour 2019

⁹ La prévision d'EBITDA de TAV Airports, sous-jacente à la prévision d'EBITDA Groupe, repose sur les hypothèses de change suivantes : EUR/TRY = 6,6, EUR/USD = 1,14

¹⁰ La norme IFRS 5 "Actifs non courants et détenus en vue de la vente et activités abandonnées" s'applique aux activités de TAV Istanbul à compter de l'arrêt de l'activité de l'aéroport d'Istanbul Atatürk le 6 avril 2019 (voir communiqué de presse du 8 avril 2019). Le chiffre d'affaires et les charges de TAV Istanbul au titre des années 2018 et 2019 sont ainsi présentés dans une ligne distincte du compte de résultat intitulée "Résultat net des activités non poursuivies". Le chiffre d'affaires, l'EBITDA et le résultat opérationnel consolidés du Groupe ne prennent plus en compte l'activité de l'aéroport d'Istanbul Atatürk

¹¹ Prend en compte l'instauration par la loi de finances n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 du dispositif laissant à la charge d'Aéroports de Paris 6% des coûts jusqu'alors couverts intégralement par le produit de la taxe d'aéroport



Présentation des résultats semestriels 2019 du Groupe ADP

Comptes consolidés du 1^{er} semestre 2019

(en millions d'euros)	S1 2019 ⁽¹⁾	S1 2018 ⁽¹⁾	2019/2018 ⁽¹⁾
Chiffre d'affaires	2 185	1 867	+318M€
EBITDA	764	689	+75M€
EBITDA / Chiffre d'affaires	34,9%	36,9%	- 2,0 pts
Résultat opérationnel courant	453	428	+24M€
Résultat opérationnel courant / Chiffre d'affaires	20,7%	22,9%	-2,2 pts
Résultat opérationnel	450	428	+22M€
Résultat financier	(90)	(127)	-38M€
Résultat net part du Groupe	250	205	+45M€

(1) Ces données prennent en compte l'intégration globale des résultats de Société de Distribution Aéroportuaire et Relay@ADP depuis avril 2019, et celle d'AIG depuis d'avril 2018. Le chiffre d'affaires et les charges de TAV Istanbul au titre des années 2018 et 2019 sont présentés sur une ligne distincte des comptes de résultat intitulée "résultat net des activités non poursuivies", conformément à la norme IFRS 5. Le chiffre d'affaires, l'EBITDA et le résultat opérationnel consolidés du Groupe ne prennent donc plus en compte l'activité de l'aéroport d'Istanbul Atatürk.

L'application de la norme IFRS 16 "Contrats de location" à partir du 1^{er} janvier 2019, a eu comme un impact au compte de résultat :

- ◆ Une amélioration de l'EBITDA Groupe de 6 millions d'euros (annulation des loyers inclus dans les "services et charges externes") ;
- ◆ l'enregistrement d'un amortissement des droits d'utilisation de 5 millions d'euros ;
- ◆ des charges financières pour 2 millions d'euros.

Chiffre d'affaires

(en millions d'euros)	S1 2019 ⁽¹⁾	S1 2018 ⁽¹⁾	2019/2018 ⁽¹⁾
Chiffre d'affaires	2 185	1 867	+ 17,0 %
Activités aéronautiques	944	906	+ 4,2%
Commerces et services	647	478	+ 35,2 %
dont Société de Distribution Aéroportuaire	197	-	N/A
dont Relay@ADP	26	-	N/A
Immobilier	146	137	+ 6,8 %
International et développements aéroportuaires	493	392	+ 25,9 %
dont TAV Airports	337	313	+ 8,2 %
dont AIG	116	53	+ 63 M€
Autres activités	78	73	+ 8,0 %
Eliminations inter-segments	- 123	-119	+ 3,5 %

(1) Ces données prennent en compte l'intégration globale des résultats de Société de Distribution Aéroportuaire et Relay@ADP depuis avril 2019, et celle des résultats d'AIG depuis d'avril 2018. Le chiffre d'affaires et les charges de TAV Istanbul au titre des années 2018 et 2019 sont présentés sur une ligne distincte des comptes de résultat intitulée "résultat net des activités non poursuivies", conformément à la norme IFRS 5. Le chiffre d'affaires, l'EBITDA et le résultat opérationnel consolidés du Groupe ne prennent donc plus en compte l'activité de l'aéroport d'Istanbul Atatürk.

Le **chiffre d'affaires consolidé** du Groupe ADP s'établit, à 2 185 millions d'euros sur le 1^{er} semestre 2019, en hausse de 318 millions d'euros, principalement du fait de :

- ◆ la croissance du produit des redevances aéronautiques à Paris Aéroport (+ 6,4 %, à 560 millions d'euros), portée par la dynamique du trafic passagers (+ 4,8 %) ;
- ◆ l'intégration globale de la Société de Distribution Aéroportuaire et de Relay@ADP depuis avril 2019 qui contribuent au chiffre d'affaires à hauteur de 142 millions d'euros (après élimination des redevances perçues par ADP S.A.) ;
- ◆ l'intégration globale d'AIG depuis avril 2018 pour 63 millions d'euros (53 millions de chiffre d'affaires au Q1 2019, et 10 millions d'euros de hausse de chiffre d'affaires Q2 2019 vs Q2 2018) ;
- ◆ la hausse de 8,2 % du chiffre d'affaires de TAV Airports⁽¹⁾ à 337 millions d'euros.

Le montant des éliminations inter-segments s'élève à -123 millions d'euros sur le 1^{er} semestre 2019 contre - 119 millions d'euros au 1^{er} semestre 2018.

¹ La norme IFRS 5 "Actifs non courants et détenus en vue de la vente et activités abandonnées" s'applique aux activités de TAV Istanbul à compter de l'arrêt de l'activité de l'aéroport d'Istanbul Atatürk le 6 avril 2019 (voir communiqué de presse du 8 avril 2019). Le chiffre d'affaires et les charges de TAV Istanbul au titre des années 2018 et 2019 sont ainsi présentés dans une ligne distincte du compte de résultat intitulée "Résultat net des activités non poursuivies". Le chiffre d'affaires, l'EBITDA et le résultat opérationnel consolidés du Groupe ne prennent plus en compte l'activité de l'aéroport d'Istanbul Atatürk.



EBITDA

(en millions d'euros)	S1 2019 ⁽¹⁾	S1 2018 ⁽¹⁾	2019/2018 ⁽¹⁾
Chiffre d'affaires	2 185	1 867	+318M€
Charges courantes	(1 467)	(1 192)	+275M€
Achats consommés	(209)	(92)	+117M€
Services externes	(550)	(471)	+80M€
Charges de personnel	(470)	(422)	+48M€
Impôts et taxes	(202)	(174)	+29M€
Autres charges d'exploitation	(35)	(34)	+1M€
Autres charges et produits	46	14	+31M€
EBITDA	764	689	+75M€
EBITDA / Chiffre d'affaires	34,9 %	36,9 %	-2.0 pts

(1) Ces données prennent en compte l'intégration globale des résultats de Société de Distribution Aéroportuaire et Relay@ADP depuis avril 2019, et celle d'AIG depuis d'avril 2018. Le chiffre d'affaires et les charges de TAV Istanbul au titre des années 2018 et 2019 sont présentés sur une ligne distincte des comptes de résultat intitulée "résultat net des activités non poursuivies", conformément à la norme IFRS 5. Le chiffre d'affaires, l'EBITDA et le résultat opérationnel consolidés du Groupe ne prennent donc plus en compte l'activité de l'aéroport d'Istanbul Atatürk.

Les **charges courantes** du Groupe s'établissent à 1 467 millions d'euros au 1^{er} semestre 2019 en hausse de 275 M€ du fait de :

- l'intégration globale de Société de Distribution Aéroportuaire pour 125 M€ et de Relay@ADP pour 13 M€ depuis avril 2019 ;
- l'intégration globale d'AIG depuis avril 2018 pour 79 M€ ;
- la hausse des charges courantes de la maison-mère, Aéroports de Paris (+ 7,9 %) dont + 2,8 % s'expliquent par la hausse des charges liées aux travaux engagés sur les projets de la Société du Grand Paris et du CDG Express qui font l'objet d'une indemnité (neutre au niveau de l'EBITDA) ;
Hors charges courantes liées à la SGP et à CDG Express, et hors élément exceptionnel sur les impôts et taxes, les charges courantes d'Aéroports de Paris sont en hausse de + 2,6 % au 1^{er} semestre 2019 ;
- une hausse du montant des charges de certaines filiales (ADP International, ADP Ingénierie et Hub One) liée à la croissance de leurs activités et aux opérations de développement.

Les charges courantes du Groupe se répartissent ainsi :

- ◆ Les **achats consommés** s'établissent à 209 millions d'euros. Hors intégration globale de TAV Airports et d'AIG, les achats consommés sont en hausse de 114 millions d'euros à 176 millions d'euros suite à l'intégration globale de Société de Distribution Aéroportuaire en avril 2019 pour 75 millions d'euros, et des travaux engagés sur le projet de la Société du Grand Paris pour 23 millions d'euros ;
- ◆ Les **charges liées aux services externes** s'élèvent à 550 millions d'euros. Hors intégration globale de TAV Airports et d'AIG, ces charges progressent de 33 millions d'euros, à 415 millions d'euros (+ 8,6 %), du fait d'un recours plus important aux prestataires externes en lien avec la hausse du trafic sur le semestre, ainsi que la refacturation de frais d'études et de recherches pour le projet CDG express ;
- ◆ Les **charges de personnel** s'établissent à 470 millions d'euros. Hors intégration globale de TAV Airports et d'AIG, les charges de personnel sont en hausse 36 millions d'euros, à 360 millions d'euros (+ 10,9 %), du fait notamment des charges de personnel liées à l'intégration globale de Société de Distribution Aéroportuaire pour 24 millions d'euros. Les charges de personnel de la maison-mère, Aéroports de Paris, sont en hausse de 2,6 % à 284 millions d'euros ;
- ◆ Le montant des **impôts et taxes** s'établit à 202 millions d'euros. Hors intégration globale de TAV Airports et d'AIG, le montant des impôts et taxes est en hausse de 28 millions d'euros, à 199 millions d'euros (+ 16,7 %). Cette hausse s'explique essentiellement par un effet base défavorable par rapport au 1^{er} semestre 2018 lié à la résolution de contentieux pour 19 millions d'euros ;
- ◆ Les **autres charges d'exploitation** s'élèvent à 35 millions d'euros. Hors intégration globale de TAV Airports et d'AIG, le montant des autres charges d'exploitation est en hausse de 8 millions d'euros, à 17 millions d'euros (+94,5 %) suite à l'intégration globale de Société de Distribution Aéroportuaire en avril 2019 pour 5 M€ ;
- ◆ Les **autres charges et produits** représentent un produit net de 46 millions d'euros en hausse de 31 millions d'euros, à la suite du remboursement d'études et travaux réalisés pour le projet CDG Express pour un montant de 21 millions d'euros (contre 6 millions d'euros au 1^{er} semestre 2018) et 7 millions d'euros issus des produits générés suite à la vente de terrains.



Sur le 1^{er} semestre 2019, l'**EBITDA consolidé** du Groupe s'élève à 764 millions d'euros. Le taux de marge brute⁽¹⁾ associé est de 34,9 %, en baisse de 2,0 points ou 35,5% hors TAV et AIG en baisse de 2,5 points, du fait principalement de l'intégration globale de Société de Distribution Aéroportuaire et de Relay@ADP qui conduit à augmenter le dénominateur en accroissant le chiffre d'affaires pris en compte alors que le numérateur est quasiment inchangé (après avoir éliminé de l'EBITDA les redevances perçues par ADP SA).

Hors intégration globale de TAV Airports et d'AIG, et hors intégration de Société de Distribution Aéroportuaire et Relay@ADP l'EBITDA s'élève à 610 millions d'euros, en croissance de 6,8 %, soit 39 millions d'euros. Le taux de marge brute associé est de 38,4 %, en hausse de 0,4 point.

La mise en place, à compter du 1^{er} avril 2019, d'un ticket modérateur sur les revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire instauré par l'article 179 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances et qui met à la charge d'Aéroports de Paris 6 % des coûts jusqu'alors couverts intégralement par le produit de la taxe d'aéroport (soit 8M€ sur le second trimestre de 2019), a également un effet négatif sur le taux de marge brute du 1^{er} semestre 2019 (à hauteur d'environ -0,3 point).

⁽¹⁾ EBITDA / Chiffre d'affaires



Résultat net part du Groupe

(en millions d'euros)	S1 2019 ⁽¹⁾	S1 2018 ⁽¹⁾	2019/2018 ⁽¹⁾
EBITDA	764	689	+ 10,9 %
Dotations aux amortissements	(359)	(301)	+ 19,4 %
Quote-part de résultat des MEE après ajustements liés aux prises de participation	48	40	+ 19,5 %
Résultat opérationnel courant	453	428	+ 5,8 %
Autres charges et produits opérationnels	(3)	(0)	- 3 M €
Résultat opérationnel	450	428	+ 5,1 %
Résultat financier	(90)	(127)	+ 29,5 %
Résultat avant impôt	360	301	+ 19,7 %
Impôts sur les bénéfices	(128)	(115)	+ 11,6 %
Résultat net des activités poursuivies	232	186	+ 24,6 %
Résultat net des activités non poursuivies	26	32	- 18,9 %
Résultat net part des intérêts minoritaires	(8)	(13)	+ 34,9 %
Résultat net part du Groupe	250	205	+ 22,0 %

(1) Ces données prennent en compte l'intégration globale des résultats de Société de Distribution Aéroportuaire et Relay@ADP depuis avril 2019, et celle d'AIG depuis d'avril 2018. Le chiffre d'affaires et les charges de TAV Istanbul au titre des années 2018 et 2019 sont présentés sur une ligne distincte des comptes de résultat intitulée "résultat net des activités non poursuivies", conformément à la norme IFRS 5. Le chiffre d'affaires, l'EBITDA et le résultat opérationnel consolidés du Groupe ne prennent donc plus en compte l'activité de l'aéroport d'Istanbul Atatürk.

Le **résultat opérationnel courant** s'établit à 453 millions d'euros, en hausse de 24 millions d'euros, du fait notamment de :

- ◆ la réévaluation de la quote part de titres antérieurement détenue à la juste valeur à la date de prise de contrôle de Société de Distribution Aéroportuaire et Relay@ADP pour 42,5 millions d'euros¹;
- ◆ la hausse des amortissements chez Aéroports de Paris S.A. (+13 millions d'euros), TAV Airports (+ 19 millions d'euros) et AIG (+15 M€).

Le **résultat opérationnel** s'élève à 450 millions d'euros.

Le **résultat financier** s'établit à - 90 millions d'euros, en amélioration de 37 millions du fait notamment d'une absence de provision à l'international par rapport au 1^{er} semestre 2018 et à l'amélioration du résultat financier de TAV Airports.

L'endettement financier net du Groupe ADP s'établit à 5 442 millions d'euros au 30 juin 2019, contre 4 942 millions d'euros au 31 décembre 2018. Hors intégration globale de TAV Airports et d'AIG, la dette nette du Groupe ADP s'élève à 4 337 millions d'euros. La dette nette de TAV Airports s'élève à 714 millions d'euros. La dette nette d'AIG s'élève à 454 millions d'euros.

Aéroports de Paris a émis le 18 juin 2019 un emprunt obligataire pour un montant de 800 millions d'euros à 15 ans à taux fixe (1,125% par an).

La **charge d'impôt sur les sociétés** s'élève à 128 millions d'euros au 1^{er} semestre 2019.

Le **résultat net des activités non poursuivies** s'élève à 26 M€ au 1^{er} semestre 2019, contre 32 M€ au 1^{er} semestre 2018, et correspond en 2019 exclusivement à l'activité de TAV Istanbul du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 6 avril 2019, date à laquelle les vols commerciaux d'Istanbul Atatürk ont été transférés vers le nouvel aéroport d'Istanbul. La norme IFRS 5 "Actifs non courants et détenus en vue de la vente et activités abandonnées" s'applique aux activités de TAV Istanbul à compter de cette date.

Compte-tenu de l'ensemble de ces éléments, le **résultat net part du Groupe** s'inscrit en hausse de 45 millions d'euros, à 250 millions d'euros.

¹ Conformément à la norme IFRS 3 "regroupement d'entreprises", les titres antérieurement détenus sont réévalués à la juste valeur par résultat à la date de prise de contrôle, soit le 11 avril 2019



Analyse par segment

Activités aéronautiques – Plates-formes franciliennes

(en millions d'euros)	S1 2019	S1 2018	2019/2018
Chiffre d'affaires	944	906	+4,2 %
Redevances aéronautiques	560	526	+6,4 %
Redevances passagers	348	325	+7,0 %
Redevances atterrissage	127	120	+5,7 %
Redevances stationnement	85	81	+4,9 %
Redevances spécialisées	124	119	+4,5 %
Revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire	243	244	-0,3 %
Autres produits	17	17	-0,8 %
EBITDA	264	263	+0,2 %
Résultat opérationnel courant	111	124	-10,5 %
EBITDA / Chiffre d'affaires	28,0 %	29,1 %	-1,1 pt
Résultat opérationnel courant / Chiffre d'affaires	11,7 %	13,7 %	-1,9 pt

Sur le 1^{er} semestre 2019, le chiffre d'affaires du segment Activités aéronautiques, qui se rapporte aux seules activités parisiennes, est en hausse de 4,2 % à 944 millions d'euros.

Le produit des **redevances aéronautiques** (redevances par passager, d'atterrissage et de stationnement) est en hausse de 6,4 %, à 560 millions d'euros sur le 1^{er} semestre 2019, sous l'effet de la hausse du trafic de passagers (+ 4,8 %) et de la hausse des tarifs. Pour rappel, les tarifs des redevances (hors redevance PHMR¹) ont augmenté au 1^{er} avril 2018 de + 2,125 %. Ils ont augmenté de + 1,0 % au 1^{er} avril 2019 pour Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly.

Le produit des **redevances spécialisées** est en hausse de 4,5 %, à 124 millions d'euros, du fait notamment des revenus liés aux banques d'enregistrement (+ 5,4 %, soit 2,3 millions d'euros), et du produit de la redevance PHMR¹ (+ 6,9 %, soit 2,0 millions d'euros), en lien avec la hausse du trafic.

Les revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire sont quasi stables à 243 millions d'euros, suite à un effet volume des dépenses de sûreté (+8 M€) compensé par l'effet de la mise en place du dispositif du ticket modérateur depuis avril 2019 (- 8 M€). Pour mémoire, ce dispositif est instauré par l'article 179 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances et met à la charge d'Aéroports de Paris 6 % des coûts jusqu'alors couverts intégralement par le produit de la taxe d'aéroport.

Les **autres produits** sont constitués notamment de refacturations à la Direction des Services de la Navigation Aérienne et de locations liées à l'exploitation des aérogares et d'autres prestations de travaux réalisées pour des tiers. Ils sont stables à 17 millions d'euros.

L'**EBITDA** est stable à 264 millions d'euros. Le taux de marge brute diminue de 1,1 point et s'établit à 28,0 %.

Le **résultat opérationnel courant** s'affiche en baisse de -10,5 %, à 111 millions d'euros sur le 1^{er} semestre 2019, du fait de :

- ♦ l'effet du ticket modérateur en application de l'article 179 de la loi n°2018-1317 depuis le 1^{er} avril 2019 (voir ci-dessus) pour 8 M€ ;
- ♦ la hausse des amortissements en lien avec l'accélération du plan d'investissements en 2019 et notamment les mises en service de la jonction de Paris-Orly et l'extension du hall 1 de Paris-Orly.

¹ Personnes handicapées ou à mobilité réduite.



Commerces et services – Plates-formes franciliennes

(en millions d'euros)	S1 2019	S1 2018	2019/2018
Chiffre d'affaires	647	478	+ 35,2%
<i>Activités commerciales</i>	383	225	+ 69,8 %
<i>Société de Distribution Aéroportuaire</i>	197	-	N/A
<i>Relay@ADP</i>	26	-	N/A
<i>Autres Boutiques et Bars et Restaurants</i>	116	180	- 35,4 %
<i>Publicité</i>	24	22	+ 6,5 %
<i>Autres produits</i>	21	23	- 8,7 %
<i>Parcs et accès</i>	84	87	- 2,6 %
<i>Prestations industrielles</i>	71	67	+ 5,1 %
<i>Recettes locatives</i>	71	74	- 3,6 %
<i>Autres produits</i>	38	25	+ 49,9 %
EBITDA	255	242	+ 5,1%
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	40	(0)	N/A
Résultat opérationnel courant	222	180	+ 23,5 %
<i>EBITDA / Chiffre d'affaires</i>	39,4%	50,7%	-11,3 pts
<i>Résultat opérationnel courant / Chiffre d'affaires</i>	34,3%	37,5%	-3,3 pts

Sur le 1^{er} semestre 2019, le chiffre d'affaires du segment Commerces et services, qui se rapporte aux seules activités parisiennes, est en hausse de 35,2 %, à 647 millions d'euros.

Le **chiffre d'affaires des activités commerciales** se compose des loyers perçus sur les boutiques côté pistes et côté ville, les bars et restaurants, les activités banques et change et les loueurs de voitures ainsi que le chiffre d'affaires lié à la publicité. Depuis la prise de contrôle de Société de Distribution Aéroportuaire et de Relay@ADP en avril, ce chiffre d'affaires inclut également le chiffre d'affaires réalisé dans les surfaces commerciales exploitées par ces deux sociétés en zone publique et en zone réservée, et pour Société de Distribution Aéroportuaire les revenus liés aux activités opérées en commission affiliation et les revenus perçus des activités de prestation de service relatives à la détaxe.

Sur le 1^{er} semestre 2019, le chiffre d'affaires des activités commerciales est en hausse de 69,8 %, à 383 millions d'euros du fait de :

- ◆ **L'intégration globale de Société de Distribution Aéroportuaire** pour 197 M€. Sur le 1^{er} semestre 2019, le chiffre d'affaires de Société de Distribution Aéroportuaire est en hausse de +8%. Cette progression est notamment imputable à la performance du Core Business¹ à +9% liée à la performance du chiffre d'affaires par passager, la hausse du trafic et des effets de périmètre favorables (ouverture de nouvelles boutiques). La Mode² progresse un peu moins vite à +4,1% pénalisée par les travaux au terminal 2E Hall L. Les activités FNAC profitent de l'ouverture d'Orly 3 et une bonne dynamique des points de vente du terminal 2E Hall M et de la jonction AC ;
- ◆ **L'intégration globale de Relay@ADP** pour 26 M€ ;
- ◆ **Les loyers relatifs aux autres boutiques et bars et restaurants** pour 116 M€, en baisse de 35,4% au 1^{er} semestre 2019, du fait de l'intégration globale de Société de Distribution Aéroportuaire et de Relay@ADP depuis avril 2019. Les loyers collectés auparavant par Aéroports de Paris S.A. relatifs aux bars et restaurants opérés par Société de Distribution Aéroportuaire et Relay@ADP font désormais l'objet d'une élimination intersegment et ne sont plus comptabilisés depuis la modification de la méthode de consolidation applicable. Ils représentent 85 M€ au 1^{er} semestre 2019 ;
- ◆ Le poste "**Autres produits**" des activités commerciales dans lequel sont logées les activités de change et de remboursement de détaxe, diminue de 8,7 %, à 21 millions d'euros. En effet, à l'échéance contractuelle du précédent contrat, les activités de change et de remboursement de détaxe ont été séparées dans un objectif d'amélioration continue de la qualité de service et de volonté de réponse adaptée aux attentes spécifiques des deux cibles de clientèle. Désormais Cash Paris Tax Refund, une coentreprise formée par deux opérateurs Global Blue et Planet Payment, opère l'activité de remboursement de détaxe et Travelex reste l'opérateur sur le change. Cette séparation des deux activités a entraîné une baisse du taux moyen de loyer sur ces activités, mais doit à l'inverse se traduire par un meilleur réinvestissement des sommes remboursées en détaxe dans les boutiques et les bars & restaurants côté piste. La baisse observée sur ce 1^{er} semestre est donc liée à cette période de transition et de mise en place de ce nouveau schéma.

¹ Alcool, tabacs, parfums, cosmétiques et gastronomie

² Habillement, prêt à porter, maroquinerie, bijouterie, chaussures



Le chiffre d'affaires des **parkings** est en baisse de 2,6 % et s'établit à 84 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires des **prestations industrielles** (fourniture d'électricité et d'eau) est en hausse de 5,1 %, à 71 millions d'euros

Les **recettes locatives** (locations de locaux en aéroports) sont en baisse de 3,6 %, à 71 millions d'euros.

Les **recettes des autres produits** (essentiellement constitués de prestations internes) sont en hausse de 49,9 %, à 38 millions d'euros, en raison notamment d'une hausse de 13 millions d'euros liée aux refacturations des travaux du projet Société du Grand Paris.

L'EBITDA du segment est en hausse de + 5,1 %, à 255 millions d'euros, suite notamment à l'intégration globale de Société de Distribution Aéroportuaire et Relay@ADP (+3,4 %, à 251 millions d'euros hors intégration globale de ces deux entités). Le taux de marge brute du segment est en baisse (-11,3 points) à 39,4 %. Hors intégration globale de Société de Distribution Aéroportuaire et Relay@ADP, le taux de marge brute du segment s'élève à 49,7 %, en baisse de 1 point.

La quote-part de résultats des sociétés mises en équivalence s'élève à 40 millions d'euros, suite notamment à la réévaluation de la quote part de titres antérieurement détenue à la juste valeur à la date de prise de contrôle de Société de Distribution Aéroportuaire et Relay@ADP pour 42,5 millions d'euros.

Le **résultat opérationnel courant** s'affiche en hausse de 23,5 %, à 222 millions d'euros.



Immobilier – Plates-formes franciliennes

(en millions d'euros)	S1 2019	S1 2018	2019/2018
Chiffre d'affaires	146	137	+ 6,8 %
Chiffre d'affaires externe	127	114	+ 7,9 %
Terrains	58	52	+ 12,2 %
Bâtiments	34	35	- 2,9 %
Autres	32	27	+ 15,5 %
Chiffre d'affaires interne	23	23	- 1,2 %
Autres charges et produits	0	(-1)	N/A
EBITDA	84	67	+ 24,8 %
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	1	2	- 73,4 %
Résultat opérationnel courant	61	44	+35,1%
EBITDA / Chiffre d'affaires	57,2%	49,0%	+8,2 pts
Résultat opérationnel courant / Chiffre d'affaires	41,8%	33,0%	+8,8 pts

Sur le 1^{er} semestre 2019, le chiffre d'affaires du segment Immobilier, qui se rapporte aux seules activités parisiennes, est en hausse de 6,8 %, à 146 millions d'euros.

Le **chiffre d'affaires externe**¹ est en hausse de 7,9 %, à 127 millions d'euros, porté principalement par de nouveaux contrats.

L'**EBITDA** du segment s'établit en hausse de 24,8 %, à 84 millions d'euros, porté par la hausse du chiffre d'affaires externe et les produits générés sur des cessions de terrain pour 7 millions d'euros.

La quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence opérationnelles s'établit à 1 million d'euros.

En conséquence, le **résultat opérationnel courant** est en hausse de 16 millions d'euros, à 61 millions d'euros

¹ Réalisé avec des tiers (hors Groupe)



International et développements aéroportuaires

(en millions d'euros)	S1 2019 ⁽¹⁾	S1 2018 ⁽¹⁾	2019/2018 ⁽¹⁾
Chiffre d'affaires	493	392	+25,9 %
ADP International	155	80	+ 95,1 %
dont AIG	116	53	+ 63 M€
dont ADP Ingénierie	28	22	+ 26,8 %
TAV Airports	337	313	+ 8,2 %
EBITDA	138	104	+32,7 %
Quote-part de résultat des MEE	7	38	- 81,6 %
Résultat opérationnel courant	43	75	-41,8 %
EBITDA / Chiffre d'affaires	28,0 %	26,6 %	+ 1,4 pt
Résultat opérationnel courant / Chiffre d'affaires	8,8 %	19,0 %	- 10,2 pts

(1) Ces données prennent en compte l'intégration globale d'AIG à partir d'avril 2018.

Sur le 1^{er} semestre de l'année 2019, le chiffre d'affaires du segment International et développements aéroportuaires s'élève à 493 millions d'euros, en hausse de + 25,9 % par rapport à 2018 du fait de :

- ◆ L'intégration globale des résultats d'**AIG** depuis avril 2018 pour 63 millions d'euros ;
- ◆ La hausse du chiffre d'affaires de **TAV Airports** pour 25 millions, à 337 millions. Cette performance s'explique par le dynamisme du trafic international dans les aéroports de TAV Airports en Turquie (+ 18,5 %), la hausse du trafic enregistrée sur les autres plates-formes hors-Turquie de TAV Airports, notamment en Tunisie (+ 29,3 %) et en Géorgie (+ 13,8 %), et également par le chiffre d'affaire généré par la société GIS, spécialisée dans la gestion de salon VIP dans les aéroports, acquise en janvier 2019 (+ 13 millions d'euros). L'ensemble de ces effets font plus que compenser l'impact de la baisse du trafic domestique enregistrée dans les aéroports turcs de TAV Airports (- 16,1 % par rapport au 1^{er} semestre 2018) ;
- ◆ La hausse du chiffre d'affaires d'**ADP Ingénierie** pour 6 millions d'euros. Cette hausse s'explique par la réalisation de projets en Europe, en Asie et au Moyen-Orient. A fin juin 2019, le carnet de commandes d'ADP Ingénierie s'élève à 80 millions d'euros, en légère baisse par rapport à fin juin 2018 (82 millions d'euros) ;
- ◆ L'intégration globale de Merchant Aviation depuis juillet 2018 (+2 millions d'euros de chiffre d'affaires).

L'**EBITDA du segment** est en hausse de 32,7 %, à 138 millions d'euros, du fait principalement de l'intégration globale d'AIG depuis avril 2018 pour 19 millions d'euros.

L'**EBITDA de TAV Airports** augmente de 12,1 %, à 115 millions d'euros, en lien avec la hausse du chiffre d'affaires (+ 8,2 %) et l'effet favorable des effets de change sur les charges courantes.

La quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence s'établit à 7 millions d'euros au 1^{er} semestre 2019 en forte baisse par rapport au 1^{er} semestre 2018 du fait principalement de :

- ◆ un effet base défavorable de - 23 M€ suite à la comptabilisation plus-value de revalorisation des titres déjà détenus dans AIG pour 23 millions d'euros au 1^{er} semestre 2018 ;
- ◆ l'impact des mises en équivalence opérationnelles de TAV Airports (dont Antalya et Médine) pour - 20 millions d'euros ;
- ◆ partiellement compensés par un effet base favorable de 13 M€ suite à des provisions sur participation à l'international comptabilisées au 1^{er} semestre 2018.

Le **résultat opérationnel courant** du segment s'élève par conséquent à 43 millions d'euros, contre un résultat à 75 millions d'euros au 1^{er} semestre 2018.



Autres activités

(en millions d'euros)	S1 2019	S1 2018	2019/2018
Chiffre d'affaires	78	72	+8,0%
<i>Hub One</i>	70	72	-2,7%
EBITDA	23	13	+98,4%
Résultat opérationnel courant	16	5	+ 12 M€
<i>EBITDA / Chiffre d'affaires</i>	31,9%	17,4%	+14,6pt
<i>Résultat opérationnel courant / Chiffre d'affaires</i>	22,4%	8,6%	+13,9pt

Sur le 1^{er} semestre 2019, le **chiffre d'affaires du segment Autres activités** est en hausse de 8,0 %, à 78 millions d'euros, suite aux remboursements d'études et travaux réalisés pour le projet CDG express pour 5 millions d'euros.

Hub One voit son chiffre d'affaires baisser de 2,7 %, à 70 millions d'euros du fait de la renégociation de contrats externes.

L'**EBITDA** du segment s'élève à 23 millions d'euros, en hausse de 10 millions d'euros notamment en lien avec le remboursement d'études et travaux réalisés pour le projet CDG express (+14 millions d'euros en 2019 par rapport à 2018).

Le **résultat opérationnel courant** du segment est en hausse de 12 millions d'euros et s'élève à 16 millions d'euros.



Faits marquants de l'année 2019 intervenus depuis la publication du chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2019, le 26 avril 2019

Evolution du trafic sur le 1^{er} semestre de l'année 2019

◆ Trafic Groupe :

Trafic Groupe (en millions de passagers)	Participations du Groupe ADP ⁽¹⁾	Trafic pondéré (M Pax) ⁽²⁾	Variation 2019 / 2018 ⁽³⁾	Trafic Groupe @100%	
Groupe ADP	Paris Aéroport (CDG+ORY)	@ 100%	52,3	+4,8%	52,3
	Zagreb	@ 20,8%	0,3	+4,2%	1,5
	Jeddah-Hajj	@ 5%	0,2	-14,4%	3,7
	Amman	@ 51%	4,1 (@ 100 %)	+6,4%	4,1
	Maurice	@ 10%	0,2	+0,1%	1,8
	Conakry	@ 29%	0,1	+12,2%	0,3
	Santiago du Chili	@ 45%	5,7	+11,3%	12,6
	Madagascar	@ 35%	0,2	+10,1%	0,5
Groupe TAV Airports	Istanbul Atatürk	@ 46,1%	16,1 (@ 100 %)	-50,6%	16,1
	Antalya	@ 46,1%	13,5 (@ 100 %)	+12,7%	13,5
	Ankara Esenboga	@ 46,1%	7 (@ 100 %)	-20,4%	7,0
	Izmir	@ 46,1%	5,8 (@ 100 %)	-9,9%	5,8
	Autres plates-formes ⁽⁴⁾	@ 46,1%	12 (@ 100 %)	+6,0%	12,0
TOTAL GROUPE (incl. Atatürk)		117,1	-10,3%	129,7	
TOTAL GROUPE (excl. Atatürk)		101,0	+3,1%	113,6	

(1) Directe ou indirecte

(2) Le trafic total est calculé selon la méthode suivante : le trafic des aéroports qui font l'objet d'une intégration globale est comptabilisé à 100 %, le trafic des autres aéroports est comptabilisé au prorata du pourcentage de détention par le Groupe ADP. Le trafic des aéroports de TAV Airports est pris en compte à 100 % conformément aux pratiques de communication financière de TAV Airports

(3) Variation du trafic 2019 par rapport à 2018. Pour TAV Airports, la variation 2019 vs 2018 est calculée sur une base comparable et intègre le trafic de l'aéroport d'Antalya à partir de janvier 2018

(4) Turquie (Milos-Bodrum & Gazipaşa), Croatie (Zagreb), Arabie Saoudite (Médine), Tunisie (Monastir & Enfidha), Géorgie (Tbilissi & Batumi), et Macédoine (Skopje & Ohrid)

◆ Trafic à Paris Aéroport

Sur le 1^{er} semestre de l'année 2019, le trafic de Paris Aéroport est en progression de 4,8 % avec un total de 52,3 millions de passagers accueillis dont 36,3 millions à Paris-Charles de Gaulle (+ 7,1 %) et 16,0 millions à Paris-Orly (- 0,1 %).

◆ La répartition géographique se décompose comme suit :

- Le trafic international (hors Europe) est en progression (+ 6,3 %) du fait d'une croissance sur l'ensemble des faisceaux : Amérique du Nord (+ 10,4 %), Amérique Latine (+ 10,1 %), Asie-Pacifique (+ 4,1 %), Afrique (+ 4,9 %), DOM-COM (+ 6,2 %), et Moyen-Orient (+ 2,6 %) ;
- Le trafic Europe (hors France) est en hausse de 4,4 % ;
- Le trafic France est en croissance de 1,9 %.

Répartition géographique Paris Aéroport	Variation S1 2019 / S1 2018	Part dans trafic total
France	+ 1,9 %	15,4 %
Europe	+ 4,4 %	43,9 %
Autre international	+ 6,3 %	40,7 %
<i>Dont</i>		
Afrique	+ 4,9 %	11,0 %
Amérique du Nord	+ 10,4 %	10,2 %
Amérique Latine	+ 10,1 %	3,3 %
Moyen Orient	+ 2,6 %	5,2 %
Asie-Pacifique	+ 4,1 %	6,5 %
DOM-COM	+ 6,2 %	4,5 %
Total Paris Aéroport	+ 4,8 %	100,0 %

Le nombre de passagers en correspondance est en hausse de 11,2 %. Le taux de correspondance s'est établi à 22,9 % en augmentation de 1,3 point par rapport au 1^{er} semestre de l'année 2018. Le taux de remplissage est en hausse de 0,6 point, à 85,9 %. Le nombre de mouvements d'avions (351 759) est en hausse de 3,6 %.



Prise de contrôle de Société de Distribution Aéroportuaire et de Relay@ADP

Société de Distribution Aéroportuaire et Relay@ADP étaient contrôlées conjointement jusqu'en avril 2019.

Suite à une modification des statuts de ces sociétés octroyant au Groupe ADP la décision finale dans le cas de situation de blocages entre les 2 coactionnaires, le Groupe ADP en a pris le contrôle afin de mieux maîtriser l'outil de production sur l'ensemble de la chaîne de valeur. Le pourcentage de détention du Groupe ADP dans ces entités (de 50%) n'a pas été modifié, mais le Groupe ADP dispose désormais d'une option d'achat exerçable en cas de désaccord;

Depuis avril 2019, Aéroports de Paris détient donc le contrôle exclusif de Société de Distribution Aéroportuaire et de Relay@ADP, ces deux sociétés étant précédemment contrôlées conjointement.

Loi PACTE prévoyant des dispositions relatives au Groupe ADP

La loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises ("loi PACTE") a été promulguée le 23 mai 2019 et publiée au journal officiel le jour même. Les dispositions prévues aux articles 130 à 136 de la loi PACTE sont propres à Aéroports de Paris.

Ce texte prévoit, en particulier, l'autorisation du transfert au secteur privé de la majorité du capital d'Aéroports de Paris. A compter de la date de transfert, les conditions d'exercice de l'activité d'Aéroports de Paris en Île-de-France seront modifiées. A cet égard, le droit d'Aéroports de Paris d'exploiter les aéroports parisiens sera limité à une période de 70 ans à compter de la date de transfert, et au terme de laquelle l'Etat acquerra la pleine propriété du foncier et des infrastructures en Île-de-France.

A titre de compensation, la loi prévoit le versement, par l'Etat à Aéroports de Paris, d'une indemnité en deux parties – une première partie devant être versée à la date du transfert au secteur privé de la majorité du capital et une seconde partie versée à la fin de l'exploitation des aéroports parisiens, par Aéroports de Paris.

La loi confirme également dès maintenant le modèle de régulation actuel d'Aéroports de Paris. Ainsi le principe de juste rémunération des capitaux investis appréciée au regard du coût moyen pondéré du capital est confirmé et élevé au rang législatif. Ces dispositions sont entrées en vigueur le lendemain de la publication de la loi soit le 24 mai 2019. Il en va de même de la méthode de calcul du coût moyen modéré du capital dont la loi confirme qu'il est estimé à partir du modèle d'évaluation des actifs financiers, des données financières de marché disponibles et des paramètres pris en compte pour les entreprises exerçant des activités comparables. La règle d'intangibilité du coût moyen pondéré du capital d'Aéroports de Paris lorsqu'un contrat de régulation économique est conclu, la confirmation de l'utilisation des règles comptables françaises pour la régulation ou encore de la réforme des missions de l'autorité de régulation aéroportuaire sont également entrées en vigueur le 24 mai dernier, de même que les dispositions relatives au cadre de l'éventuelle mise en concurrence pour l'attribution des titres de capital, ainsi que le principe et les modalités du versement de la première partie de l'indemnité payée, par l'Etat à Aéroports de Paris, en cas de privatisation.

Pour le reste, les dispositions entreront en vigueur à la date du transfert au secteur privé de la majorité du capital d'Aéroports de Paris, le cas échéant. Il s'agit, notamment, de la limitation à 70 ans du droit d'exploiter d'Aéroports de Paris, du contenu du cahier des charges d'Aéroports de Paris renforçant le contrôle opérationnel de l'Etat, des dispositions qui confirment le périmètre de la caisse aménagée d'Aéroports de Paris, ou encore la fixation des tarifs de redevances aéroportuares par l'Etat, en l'absence de contrat de régulation économique.

Décision du Conseil constitutionnel relative au RIP

Le Conseil constitutionnel, dans sa décision n° 2019-1 RIP du 9 mai 2019, a autorisé l'ouverture d'une période de recueil des soutiens des citoyens inscrits sur les listes électorales à l'organisation d'un référendum sur la proposition de loi constituée d'un article unique disposant que "L'aménagement, l'exploitation et le développement des aéroports de Paris-Charles-de-Gaulle, Paris-Orly et de Paris-Le Bourget revêtent les caractères d'un service public national au sens du neuvième alinéa du préambule de la Constitution du 27 octobre 1946". Selon cet alinéa, tout bien, toute entreprise, dont l'exploitation a ou acquiert les caractères d'un service public national ou d'un monopole de fait, doit devenir la propriété de la collectivité.

Ce référendum ne sera organisé que si deux conditions sont réunies. En premier lieu, la proposition de loi référendaire doit recueillir le soutien de 4 717 396 électeurs inscrits sur les listes électorales dans un délai de neuf mois à compter de l'ouverture de la période de soutien, qui est intervenue le 13 juin 2019. En second lieu, le référendum ne pourrait avoir lieu que si le projet de loi référendaire n'était pas examiné au moins une fois par chacune des deux chambres dans un délai de six mois à compter de la publication au Journal officiel de la République française de la décision du Conseil constitutionnel constatant le nombre de signatures de soutien de la proposition de loi.



Nouvelle composition du Conseil d'administration d'Aéroports de Paris

La nouvelle composition du Conseil d'administration d'Aéroports de Paris au 20 mai 2019 est la suivante :

Administrateur représentant l'Etat nommé par arrêté du 20 mai 2019

Mme Isabelle BUI

Administrateurs proposés par l'Etat et nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 11 mai 2017 et du 20 mai 2019

Mme Geneviève CHAUX DEBRY

Mme Fanny LETIER

M. Michel MASSONI

M. Christophe MIRMAND

Mme Perrine VIDALENCHE

Administrateurs nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 20 mai 2019 ou cooptés par le Conseil d'Administration :

M. Augustin de ROMANET

M. Jacques GOUNON

Mme Jabine van der MEIJS

M. Dick BENSCHOP

Société VINCI (Représentée par M. Xavier HUILLARD)

Société PREDICA (Représentée par Mme Françoise DEBRUS)

Administrateurs représentants les salariés élus le 20 mai 2014 sur la liste parrainée par :

Mme Laurence ARRIEU (CFE/CGC)

Mme Brigitte BLANC (CGT)

M. Frédéric GILLET (CFE/CGC)

M. Jean-Paul JOUVENT (UNSA/SAPAP)

Mme Christelle MARTIN (FO)

M. Joël VIDY (CGT)

Autres membres avec voix consultative :

M. Patrick GANDIL

M. Marc BOREL

Mme Béatrice Julien de LAVERGNE

M. Pascal PAPAUX

Censeurs avec voix consultative nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 20 mai 2019 :

Mme Anne HIDALGO

Mme Christine JANODET

Mme Valérie PÉCRESE

M. Patrick RENAUD

Dividende voté par l'assemblée générale

L'assemblée générale des actionnaires du 20 mai 2019 a voté la distribution d'un dividende de 3,70 euros par action au titre de l'exercice 2018, avec un détachement du coupon le 11 juin 2019. Compte tenu de l'acompte versé le 10 décembre 2018 (0,70 euro), le solde du dividende (3,00 euros) a été versé le 11 juin 2019. Ce dividende correspond à un taux de distribution de 60 % du résultat net part du Groupe de l'exercice 2018, inchangé depuis celui de l'exercice 2013.

Acompte sur dividende voté par l'assemblée générale

Le conseil d'administration d'Aéroports de Paris a décidé en 2015 la mise en œuvre d'une politique d'acompte sur dividende en numéraire jusqu'à l'exercice se terminant le 31 décembre 2020. Pour l'exercice 2019, cet acompte sur dividende s'élève à environ 69,28 millions d'euros, soit un montant par action de 0,70 euro. Le détachement du coupon de l'acompte sur dividende interviendra le 6 décembre 2019 et la mise en paiement de l'acompte sur dividende au titre de 2019 interviendra le 10 décembre 2019.



Nomination au sein du Groupe ADP

Le 20 mai 2019, Augustin de Romanet, Président-directeur général du Groupe ADP a procédé à la nomination de M. Thierry de Séverac au poste de Directeur Ingénierie et Aménagement du groupe, membre du Comité Exécutif. Il a pris ses fonctions le 8 juillet. Né en 1965, Thierry de Séverac est diplômé de l'Ecole Centrale Paris en 1988.

Il débute sa carrière au sein du groupe Compagnie générale des eaux dans le développement et le management de projets en concession/PPP en France et en Europe dans les secteurs du bâtiment, des infrastructures et des télécommunications.

Il intègre le groupe Bouygues en 2004, d'abord à Londres puis en France, où il prend la direction de Linkcity en régions Centre et Sud-Ouest. Il rejoint Bouygues Bâtiment Ile-de-France en 2013 en tant que directeur de l'Ingénierie et du Développement d'Habitat Social et devient directeur de l'Ingénierie de Bouygues Bâtiment Ile-de-France en 2017 puis de Bouygues Bâtiment France Europe en 2018.

Reconduction d'Augustin de Romanet dans ses fonctions de Président-directeur général

Le 29 mai 2019, Augustin de Romanet a été nommé Président-directeur général d'Aéroports de Paris SA - Groupe ADP, par décret du Président de la République.

Augustin de Romanet avait été renouvelé dans ses fonctions d'administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires du 20 mai 2019 et le Conseil d'Administration du 20 mai 2019 avait proposé au Président de la République qu'il soit renouvelé aux fonctions de Président-directeur général de la société.

À l'issue de leur audition de M.de Romanet, le 22 mai, dans le cadre l'article 13 de la Constitution, les commissions du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire respectives de l'Assemblée nationale et du Sénat se sont prononcées en faveur de la proposition de nomination, par le Président de la République, de M. de Romanet, aux fonctions de Président-directeur général d'Aéroports de Paris SA-Groupe ADP.

Emission d'un nouvel emprunt obligataire de 800 millions d'euros à 15 ans

Le 11 juin 2019, Aéroports de Paris a lancé le placement d'un emprunt obligataire d'un montant total de 800 millions d'euros à 15 ans ayant les caractéristiques suivantes :

- Format : Taux fixe
- Remboursement : in fine
- Taux annuel : 1,125 %
- Marge au re-offer : 63 bp au-dessus du mid swap
- Taux re-offer : 1,231 %
- Date de règlement : 18 juin 2019
- Date d'échéance finale : 18 juin 2034

Aéroports de Paris est notée A+ (perspective stable) par Standard and Poor's.



Prévisions et objectifs

Prévisions 2019

	Prévisions 2019 en date du 26 avril 2019	Prévisions 2019 en date du 25 juillet 2019
Trafic Groupe	<p>Hypothèse de croissance du trafic de Paris Aéroport comprise entre + 2,5 % et + 3,0 % en 2019 par rapport à 2018</p> <p>Hypothèse de trafic ⁽⁴⁾ du Groupe TAV Airports hors Istanbul Atatürk en 2019 : baisse comprise entre – 38 % et – 42 %</p>	<p>Révision de l'hypothèse de croissance du trafic de Paris Aéroport : hausse attendue entre + 3,0 % et + 3,5 % en 2019 par rapport à 2018</p> <p>Hypothèse de trafic ⁽⁵⁾ du Groupe TAV Airports calculée avec Istanbul Atatürk en 2018 et hors Istanbul Atatürk en 2019 : baisse comprise entre – 38 % et – 42 % (inchangée)</p>
EBITDA consolidé ^{(1)/(2)/(3)/(4)}	<p>Baisse comprise entre – 8 % et – 13 % en 2019 par rapport à 2018 tenant compte de la fermeture de l'aéroport d'Istanbul Atatürk ⁽³⁾</p> <p>EBITDA consolidé retraité de la contribution d'Istanbul Atatürk en 2018 (pro forma) et en 2019 : hausse comprise entre 1% et 5% par rapport à 2018</p> <p>dont EBITDA⁽⁵⁾ consolidé hors intégration globale de TAV Airports et d'AIG : hausse comprise entre + 1 % et + 2 %</p>	<p>Baisse comprise entre – 8 % et – 13 % en 2019 par rapport à 2018 tenant compte de la fermeture de l'aéroport d'Istanbul Atatürk ⁽³⁾ (inchangée)</p> <p>Révision de la prévision d'EBITDA consolidé retraité de la contribution d'Istanbul Atatürk en 2018 (pro forma) et en 2019 : hausse comprise entre 3% et 6% par rapport à 2018</p> <p>Révision de la prévision d'EBITDA consolidé hors intégration globale de TAV Airports et d'AIG : hausse comprise entre + 2 % et + 3 % par rapport à 2018</p>
Dividende au titre de l'exercice 2019	Maintien d'un taux de distribution de 60 % du RNPG 2019 ⁽⁶⁾	Inchangée

(1) La prévision d'EBITDA de TAV Airports pour 2019, sous-jacente à la prévision d'EBITDA Groupe, est construite sur les hypothèses change suivantes : EUR/TRY = 6,6 ; EUR/USD = 1,14

(2) Prend en compte l'instauration du dispositif mettant à la charge d'Aéroports de Paris 6% des coûts jusqu'alors couverts intégralement par la taxe d'aéroport, conformément à l'article 179 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019.

(3) La norme IFRS 5 "Actifs non courants et détenus en vue de la vente et activités abandonnées" s'applique aux activités de TAV Istanbul à compter de l'arrêt de l'activité de l'aéroport d'Istanbul Atatürk le 6 avril 2019 (voir communiqué de presse du 8 avril 2019). Le chiffre d'affaires et les charges de TAV Istanbul au titre des années 2018 et 2019 sont ainsi présentés dans une ligne distincte du compte de résultat intitulée "Résultat net des activités non poursuivies". Le chiffre d'affaires, l'EBITDA et le résultat opérationnel consolidés du Groupe ne prennent plus en compte l'activité de l'aéroport d'Istanbul Atatürk.

(4) L'EBITDA publié par TAV Airports intègre le revenu passager garanti pour Ankara (net du produit de désactualisation de la créance financière associée) et la quote-part des sociétés mises en équivalence opérationnelles

(5) Trafic de TAV à 100%. Pour mémoire, l'aéroport d'Istanbul Atatürk a accueilli 16mpax entre le 01/01/2019 et le 06/04/2019 qui n'ont pas été pris en compte dans l'hypothèse de trafic de TAV Airports pour 2019.

(6) Résultat net part du Groupe

L'atteinte des objectifs se fait sur la base des hypothèses de croissance du trafic de Paris Aéroport et le bon déroulement de la stratégie de TAV Airports.



Rappel des objectifs pour la période 2016-2020

Les objectifs 2016-2020 du Groupe ADP tels qu'annoncés le 14 février 2019 sont inchangés et s'entendent indépendamment de l'effet de l'intégration globale de TAV Airports et d'AIG. Le Groupe ADP continuera de présenter en sus un EBITDA consolidé indépendamment de l'effet de l'intégration globale de TAV Airports et d'AIG afin de permettre le suivi de l'objectif d'EBITDA.

	Objectifs 2016-2020 au 14 février 2019	Objectifs 2016-2020 au 25 juillet 2019
Trafic	Hausse comprise entre 2,8% et 3,2% en moyenne par an entre 2016 et 2020, dont trafic international entre +3,6% et 4%	Inchangé
EBITDA consolidé 2020 entre 2014 et 2020e	Hausse comprise entre + 30 % et + 40 %	Inchangé
ROCE du périmètre régulé ⁽¹⁾	Hausse comprise entre 5,6 % et 5,8 % en 2020e	Inchangé
Charges opérationnelles par passager sur le périmètre régulé (en euros constant)	Baisse comprise entre – 10 % et – 15 % entre 2015 et 2020	Inchangé
Charges courantes de la maison-mère ⁽²⁾	Progression limitée à un niveau inférieur ou égal à 2,2% en moyenne par an entre 2015 et 2020	Inchangé
Dividende	Maintien d'un taux de distribution de 60 % du RNPG pour le dividende	Inchangé
CA/PAX	23 euros en année pleine après livraison des projets d'infrastructure	Inchangé
Immobilier	Croissance des loyers externes (hors refacturations et indexation) des activités immobilières comprises entre 10 et 15 % entre 2014 et 2020e	Inchangé
Qualité de service	Note globale ACI/ASQ 4 en année pleine après livraison des projets d'infrastructure	Inchangé
Notation extra-financière ⁽³⁾	Hypothèse de notation à 86/100 en 2020	Inchangé

(1) Retour sur capitaux engagés calculé comme le résultat opérationnel du périmètre régulé après impôt normatif sur les sociétés par rapport à la base d'actifs régulés

(2) hors SGP

(3) Périmètre de la notation extra-financière : ADP et ses filiales à 100 %.

Les prévisions présentées ci-dessus sont fondées sur des données, hypothèses, et estimations considérées comme raisonnables par la direction du Groupe.

Suite au défaut possible de l'un des corps de métiers, le calendrier de la construction de la jonction du Terminal 1 est en cours de recalage. Il est susceptible d'entraîner un report de quelques mois de l'atteinte de l'objectif de CA/pax.



Evénements survenus depuis le 30 juin 2019

Publication des résultats semestriels de TAV Airports

Sur le 1^{er} semestre 2019, le chiffre d'affaires publié de TAV Airports s'élève à 345 millions d'euros, en hausse de 9 % par rapport à la même période l'année dernière. L'EBITDA affiche une baisse de 2 %, à 127 millions d'euros. Le résultat net diminue (-34%), à 32 millions d'euros.



Prochains événements

- ◆ Vendredi 26 juillet 2019 : réunion analystes à 10h30, retransmise en direct sur notre site internet en suivant le lien pour le [webcast](#), ainsi que la présentation : [finance.groupeadp.fr](#)
- ◆ Prochaine publication de **trafic** :
 - Mercredi 14 août 2019 : Trafic du mois de juillet 2019
- ◆ Prochaine publication des **résultats** :
 - Mercredi 23 octobre 2019 : Chiffre d'affaires des 9 premiers mois de l'année 2019

Déclarations prospectives

Cette présentation ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières aux Etats-Unis ou dans tout autre pays.

Des informations prospectives (y compris, le cas échéant, des prévisions et des objectifs) sont incluses dans cette présentation. Ces informations prospectives sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables à la date de diffusion du présent document mais qui peuvent cependant s'avérer inexactes et sont, en tout état de cause, sujettes à des risques. Il n'existe donc aucune certitude que les événements prévus auront lieu ou que les résultats attendus seront effectivement obtenus. Des informations détaillées sur ces risques potentiels et incertitudes susceptibles d'entraîner des différences entre les résultats envisagés et ceux effectivement obtenus sont disponibles dans le document de référence déposé auprès de l'autorité française des marchés financiers le 23 avril 2019 sous le numéro D.19-0373, consultable en ligne sur le site internet de l'AMF à l'adresse [www.amf-france.org](#) ou celui d'Aéroports de Paris à l'adresse [www.parisaeroports.fr](#).

Aéroports de Paris ne s'engage pas et n'a pas l'obligation de mettre à jour les informations de nature prévisionnelle contenues dans ce document pour refléter les faits et circonstances postérieurs à la date de cette présentation.

Contact Relations Investisseurs

Audrey Arnoux : + 33 1 74 25 70 64 – invest@adp.fr

Contact presse

Lola Bourget : + 33 1 74 25 23 23

Relations Investisseurs : Audrey Arnoux, responsable des Relations Investisseurs + 33 1 74 25 70 64 - invest@adp.fr
Contact presse : Lola Bourget, responsable du Pôle Médias et Réputation + 33 1 74 25 23 23

Le Groupe ADP aménage et exploite des plates-formes aéroportuaires parmi lesquelles Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget. En 2018, le groupe a accueilli sous sa marque Paris Aéroport, plus de 105 millions de passagers sur Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly, 2,3 millions de tonnes de fret et de courrier et près de 176 millions de passagers au travers d'aéroports gérés à l'étranger par sa filiale ADP International. Bénéficiant d'une situation géographique exceptionnelle et d'une forte zone de chalandise, le groupe poursuit une stratégie de développement de ses capacités d'accueil et d'amélioration de sa qualité de services et entend développer les commerces et l'immobilier. En 2018, le chiffre d'affaires du groupe s'est élevé à 4 487 millions d'euros et le résultat net à 610 millions d'euros.

Aéroports de Paris SA au capital de 296 881 806 euros. Siège social : 1 rue de France, Tremblay-en-France 93290. RCS Bobigny 552 016 628.



Annexe 1 – Etats financiers 2018 retraités

Retraitement des comptes 2018 pour base de comparaison avec 2019¹

Pour rappel, conformément à la norme IFRS 5 "Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées", le Groupe ADP reclassifie sur la ligne résultat net des activités non-poursuivies les composantes² dont le Groupe s'est séparée (arrêt d'activité) ou qui sont classées comme détenues en vue de la vente, et:

- qui représentent une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- font partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou
- s'il s'agit d'une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Pour les activités arrêtées (abandonnées), ce principe de reclassement s'applique à la date d'arrêt de l'activité.

Afin de faciliter la lecture et la compréhension de la performance du Groupe en 2019 par rapport à 2018, des comptes retraités segmentés 2018 ont été établis et se présentent comme suit :

Compte de résultat consolidé du 1^{er} semestre 2018 retraité

<i>(en millions d'euros)</i>	1er semestre 2018 publié	1er semestre 2018 retraité
Chiffre d'affaires	2 099	1 867
EBITDA	815	689
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	40	40
Résultat opérationnel courant	469	428
Résultat opérationnel	468	428
Résultat financier	(119)	(127)
Résultat avant impôt	350	301
Impôts sur les résultats	(132)	(115)
Résultat net des activités poursuivies	218	186
Résultat net des activités non poursuivies	-	32
Résultat net	218	218
Résultat net part du Groupe	205	205

¹ Voir communiqué du 14 février 2019 disponible sur www.parisaeroport.fr

² Par composante il convient d'entendre un élément qui comprend des activités et des flux de trésorerie qui peuvent être clairement distingués sur le plan opérationnel et pour la communication d'informations financières, du reste de l'entité

Etat du résultat global du 1^{er} semestre 2018 retraité

<i>(en millions d'euros)</i>	1er semestre 2018 publié	1er semestre 2018 retraité
Résultat net	218	218
Eléments recyclables en résultat	44	44
<i>Dont éléments de résultat global relatifs aux activités non poursuivies</i>	-	(3)
Eléments non recyclables en résultat	2	2
<i>Dont gains et pertes actuariels sur engagement de retraite, liés aux activités non poursuivies</i>	-	2
Résultat global total pour la période	264	264
Part des intérêts minoritaires	27	27
Part du Groupe	237	237

Tableau de trésorerie consolidé du 1^{er} semestre 2018 retraité

<i>(en millions d'euros)</i>	1er semestre 2018 publié	1er semestre 2018 retraité
Résultat opérationnel	468	428
Capacité d'autofinancement opérationnelle avant impôt	773	648
Variation du besoin en fonds de roulement	(79)	(41)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	604	604
<i>dont flux relatifs aux activités non poursuivies</i>	-	62
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(985)	(985)
<i>dont flux relatifs aux activités non poursuivies</i>	-	(1)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	(140)	(140)
<i>dont flux relatifs aux activités non poursuivies</i>	-	(38)
Variation de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	(518)	(518)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	1 911	1 911
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	1 393	1 393
<i>Dont Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	1 398	1 398
<i>Dont Concours bancaires courants</i>	(5)	(5)



Annexe 2 – Etats financiers au 30 juin 2019

Compte de résultat consolidé du 1^{er} semestre 2019

<i>(en millions d'euros)</i>	1er semestre 2019	1er semestre 2018*
Chiffre d'affaires	2 185	1 867
Autres produits opérationnels courants	39	12
Achats consommés	(209)	(92)
Charges de personnel	(470)	(422)
Autres charges opérationnelles courantes	(787)	(678)
Dotations aux provisions et dépréciations de créances nettes de reprises	6	3
EBITDA	764	689
<i>Ratio EBITDA / Chiffre d'affaires</i>	34,9%	36,9%
Dotations aux amortissements et dépréciation d'actifs corporels et incorporels	(359)	(301)
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	48	40
Résultat opérationnel courant	453	428
Autres produits et charges opérationnels	(3)	-
Résultat opérationnel	450	428
Produits financiers	88	42
Charges financières	(178)	(169)
Résultat financier	(90)	(127)
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence non opérationnelles	-	-
Résultat avant impôt	360	301
Impôts sur les résultats	(128)	(115)
Résultat net des activités poursuivies	232	186
Résultat net des activités non poursuivies	26	32
Résultat net	258	218
Résultat net part du Groupe	250	205
Résultat net part des intérêts minoritaires	8	13
Résultat de base par action (en euros)	2,52	2,07
Résultat dilué par action (en euros)	2,52	2,07
Résultats des activités poursuivies par action part du Groupe		
Résultat de base par action (en euros)	2,40	1,92
Résultat dilué par action (en euros)	2,40	1,92

* Chiffres retraités tels que décrits dans les notes 1.4, 2.2 & 12 du Rapport Financier Semestriel du 30 juin 2019



Bilan consolidé au 30 juin 2019

	Au 30/06/2019	Au 31/12/2018
<i>(en millions d'euros)</i>		
Immobilisations incorporelles	3 574	3 560
Immobilisations corporelles	7 560	7 272
Immeubles de placement	514	509
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 043	1 146
Autres actifs financiers non courants	476	403
Actifs d'impôt différé	37	-
Actifs non courants	13 204	12 890
Stocks	93	38
Actifs sur contrats	10	9
Clients et comptes rattachés	716	628
Autres créances et charges constatées d'avance	248	239
Autres actifs financiers courants	160	201
Actifs d'impôt exigible	67	6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 085	2 056
Actifs courants	3 379	3 177
Total des actifs	16 583	16 067

	Au 30/06/2019	Au 31/12/2018
<i>(en millions d'euros)</i>		
Capital	297	297
Primes liées au capital	543	543
Résultats non distribués	4 047	4 096
Autres éléments de capitaux propres	(149)	(86)
Capitaux propres - part du Groupe	4 735	4 850
Intérêts minoritaires	910	951
Total des capitaux propres	5 645	5 801
Emprunts et dettes financières à long terme	6 649	5 970
Provisions pour engagements sociaux - part à plus d'un an	537	484
Autres provisions non courantes	86	39
Passifs d'impôt différé	427	383
Autres passifs non courants	742	780
Passifs non courants	8 441	7 656
Passifs sur contrats	3	6
Fournisseurs et comptes rattachés	531	590
Autres dettes et produits constatés d'avance	895	793
Emprunts et dettes financières à court terme	1 028	1 159
Provisions pour engagements sociaux - part à moins d'un an	9	9
Autres provisions courantes	13	16
Passifs d'impôt exigible	18	37
Passifs courants	2 497	2 610
Total des capitaux propres et passifs	16 583	16 067



Tableaux des flux de trésorerie consolidés du 1^{er} semestre 2019

<i>(en millions d'euros)</i>	1er semestre 2019	1er semestre 2018*
Résultat opérationnel	450	428
Charges (produits) sans effet sur la trésorerie	279	255
Produits financiers nets hors coût de l'endettement	(29)	(35)
Capacité d'autofinancement opérationnelle avant impôt	700	648
Variation du besoin en fonds de roulement	39	(41)
Impôts sur le résultat payés	(170)	(65)
Flux relatifs aux activités non poursuivies	85	62
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	654	604
Investissements corporels et incorporels	(558)	(418)
Variation des dettes et avances sur acquisitions d'immobilisations	(87)	(54)
Investissements financiers, filiales et participations (nette de la trésorerie acquise)	(14)	(528)
Variation des autres actifs financiers	(96)	(20)
Produits provenant des cessions d'immobilisations corporelles	15	1
Dividendes reçus	106	34
Flux relatifs aux activités non poursuivies	-	(1)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(634)	(985)
Subventions reçues au cours de la période	2	3
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(297)	(273)
Dividendes versés aux minoritaires dans les filiales	(73)	(52)
Encaissements provenant des emprunts à long terme	815	444
Remboursement des emprunts à long terme	(425)	(92)
Augmentation des dettes liées au droit d'usage	42	-
Diminution des dettes liées au droit d'usage	(4)	-
Variation des autres passifs financiers	19	(20)
Intérêts payés	(116)	(117)
Intérêts reçus	29	5
Flux relatifs aux activités non poursuivies	2	(38)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	(6)	(140)
Incidences des variations de cours des devises	(1)	3
Variation de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	13	(518)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	2 055	1 911
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	2 068	1 393
<i>Dont Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	2 085	1 398
<i>Dont Concours bancaires courants</i>	(17)	(5)

* Chiffres retraités tels que décrits dans les notes 1.4, 2.2 & 12 du Rapport Financier Semestriel du 30 juin 2019

